

Préserver l'école **maternelle**

ÉTAT DES LIEUX

L'école maternelle en France est plébiscitée mais fait cependant les frais d'un sous-investissement de l'État. En rendant obligatoire la scolarisation à l'âge de trois ans, Jean-Michel Blanquer a contribué au financement des écoles privées et amplifié la baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. L'allègement des effectifs à 24 élèves en grande section (GS) - érigé en priorité nationale pour la rentrée 2020 - peine à se concrétiser sans création de postes dédiés et faute de salles de classe disponibles. Cela se fait souvent au détriment des autres niveaux, petite et moyenne section. Point positif, les ATSEM*, sont enfin reconnues comme « appartenant à la communauté éducative ». Reste cependant à ce que toutes les communes aient les moyens de recruter une ATSEM par classe. Du côté des enseignements, le ministère impose que les résultats aux évaluations nationales standardisées de CP servent de repère « pour apporter des indications » sur les besoins des élèves avec publication de guides pour enseigner le vocabulaire, la lecture, l'écriture. Il y a ainsi une volonté d'élémentariser les enseignements de la maternelle ce qui porte atteinte à sa spécificité. Le programme 2015 de maternelle a été modifié en 2021. Si peu de changements ont été apportés, des points de vigilance demeurent comme l'augmentation des attendus dont certains relèvent d'objectifs de cycle 2 et l'annonce de documents d'accompagnement, qui sont bien souvent présentés par la hiérarchie comme des prescriptions officielles.

*Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

NOTRE ANALYSE

Malgré la volonté affichée du ministère de rompre avec les spécificités de la maternelle, l'ensemble des organisations syndicales et les mouvements pédagogiques ont concouru à préserver l'école du « tous et toutes capables » et à limiter la modification des programmes. L'école maternelle ne peut se réduire à la seule préparation du CP et aux évaluations nationales. Bienveillante et exigeante, elle doit conserver sa spécificité pour concourir à la réussite de l'ensemble des élèves. Cela nécessite des moyens à la hauteur des besoins. Face aux « bonnes pratiques » prescrites, faire confiance en l'expertise et en la professionnalité enseignante est de mise. La collaboration avec tous les partenaires et également l'accès à l'ensemble des travaux de la recherche dans tous les domaines : le langage comme structuration de la pensée, une entrée plurielle dans l'écrit, la découverte du monde, les activités artistiques, physiques, le rapport aux autres... doivent être effectifs pour alimenter les pratiques professionnelles.

nos propositions

Démocratisation de l'école maternelle

à travers des pratiques pédagogiques et didactiques adaptées.

Baisse généralisée des effectifs en maternelle : 20 élèves dans toutes les classes, inclusions comprises, 15 en TPS-PS.

Droit à la scolarisation des moins de 3 ans pour tous les enfants des familles populaires comme ceux des familles volontaires, priorité du service public d'éducation.

Possibilité pour les équipes pédagogiques de procéder à des aménagements des temps de scolarisation en coordination avec les familles selon les besoins physiologiques des plus jeunes élèves.

Affectation d'une ATSEM par classe à temps plein, remplacée en cas d'absence.

Modules de formation initiale et continue spécifiques à l'enseignement en maternelle.

CE QUE PENSE LA PROFESSION

SEULEMENT

39%

DES ENSEIGNANT·ES TROUVENT QUE L'ÉCOLE MATERNELLE FONCTIONNE « BIEN », (26% POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE).

Résultats de l'enquête « École & métier » Harris-SNUipp-FSU 2022.

